

- COMMUNE DE LUDESSE -

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2015

Réuni en session ordinaire

Présents : M. MARAIS René, GUILLAUME Michel, VIALARD Bruno, DESCAMPS Stéphane, AUDIGIER David, VIDAL Elisabeth, GRENIER Julie, RABY Dominique, MAHINC Didier.

Représentés : BASTIDE Laure donne pouvoir à VIDAL Elisabeth.

Absents : AVRIL Céline

Date de la convocation : 16 novembre 2015

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 heures 30.

Madame GRENIER Julie est élue secrétaire de séance.

Après lecture et approbation de la dernière séance, l'ordre du jour est abordé.

1. Budget primitif 2015 - Décisions modificatives.

Virement de crédits :

- Ajustement crédit emprunt répartition capital / intérêt
- Travaux de réhabilitation de la mairie
- Subvention réhabilitation de la mairie
- Refinancement emprunt construction école

VOTE :	POUR :	10	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	----	----------	--------------

2. Travaux mairie.

Avenant de travaux

Devis présenté par l'entreprise DOME TOITURE pour le remplacement d'un chevron et de voligeage.

Devis présenté par l'entreprise CARRELAGE MARBRERIE GIRARD pour le rabotage de dalle.

Devis présenté par l'entreprise SADOURNY pour la peinture des dessous de toit.

Lots	Entreprises	Montants
2 – Couvertures - Zinguerie	DOME TOITURE	+ 588,17 €H.T.
6 – Carrelage	CARRELAGE MARB	+ 380,00 € H.T.
5 – Plâtrerie – Peinture - Isolation	SADOURNY	+ 577,68 € H.T

VOTE :	POUR :	10	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	----	----------	--------------

3. Eclairage public.

Projet éclairage place de l'église à Chaynat - Convention de financement SIEG. Coût total estimatif :

1 800,36 € TTC – Fonds de concours de la commune 50% du montant HT soit 750,36 €

VOTE :	POUR :	10	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	----	----------	--------------

4. SIVOM du Pays de Champeix – modification statutaire

Branche gymnase adhésion Plauzat hors temps scolaire.

Volonté de la Commune de PLAUZAT, par délibération du 23 juillet 2015, d'adhérer à la partie optionnelle de la branche Gymnase pour l'utilisation hors temps scolaire (part associative) avec une participation annuelle aux frais de fonctionnement de 2,50€/habitant.

VOTE :	POUR :	10	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	----	----------	--------------

5. Loi NOTRé (Nouvelle Organisation Territoriale de la République).

Le trésorier nous informe que la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République supprime dans son article 79, l'obligation pour les communes de moins de 1500 habitants de disposer d'un CCAS.

Désormais lorsqu'une commune a dissous son CCAS, elle est autorisée à exercer les compétences directement.

Pour info : Budget CCAS 2015 : 2 250 € (financement des repas et colis aux aînés)

Afin de limiter les charges de confection de budgets et des comptes, le Maire propose de dissoudre le CCAS à compter du 01/01/2016 – les excédents / déficits ainsi que les comptes de bilan seront repris dans le budget principal en balance d'entrée. A compter de 2016, les opérations seront alors gérées directement sur le budget principal.

VOTE :	POUR :	10	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	----	----------	--------------

6. Commune de Saint –Sandoux : révision POS en PLU.

Par délibération du 29 septembre 2015, la commune de Saint-Sandoux, a arrêté le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme.

Avis sur le projet demandé aux communes limitrophes.

VOTE :	POUR :	10	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	----	----------	--------------

7. Transport scolaire Chaynat / Ecole de Ludesse participation communale.

Mise en place du tarif solidaire par le Département

La commune de LUDESSE décide d'accorder une participation aux frais de transport scolaire pour les élèves répondant aux conditions suivantes :

- Etre scolarisé à l'école élémentaire de LUDESSE.
- Etre domicilié à CHAYNAT.
- Utiliser les transports mis en place par le conseil départemental.
- Ne pas être éligible à la clause de gratuité accordée par le conseil départemental au 3ème enfant transporté.

Le montant de la participation communale sera établi sur la base de 35% du coût du transport réellement engagé par les familles pour l'élève considéré, dans la limite de 50 €uros par enfant. (Justificatif à fournir)

Sous forme de remboursement.

VOTE :	POUR :	10	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	----	----------	--------------

8. Recensement de la population – rémunération de l'agent recenseur

Dotation forfaitaire de recensement prévisionnelle : 1023 €.

Affectation de la dotation pour la rémunération de l'agent recenseur (brut et charges patronales

comprises).

VOTE :	POUR :	10	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	----	----------	--------------

9. Forts villageois – désignation de membres au sein de l'association

1 titulaire et 1 suppléant

Réunion samedi matin / fréquence 1 fois/Trimestre

Délégué titulaire : DESCAMPS Stéphane

Délégué suppléant : MAHINC Didier

VOTE :	POUR :	10	CONTRE :	ABSTENTION :
--------	--------	----	----------	--------------

10. Renouvellement d'un adjoint.

Démission de Laure BASTIDE 3^{ème} adjoint, acceptée par le Préfet en date du 03 novembre 2015.

Election d'un adjoint :

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MAHINC Didier	5	Cinq

Monsieur MAHINC Didier a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé(e).

QUESTIONS DIVERSES

Eclairage Public Place du Chanvre.

Eclairage de la bascule par halogène, fonctionne avec l'éclairage public.

Le conseil décide de faire un essai de l'éclairage. Le syndicat sera contacté pour connaître les modalités pour débrancher les halogènes.

Lutte contre l'ambrosie – désignation de référents

Un Arrêté préfectoral détermine le plan de lutte.

L'Agence Régionale de la Santé a mis en place un comité technique régional de coordination avec différents partenaires et a élaboré un plan régional d'actions.

Ce plan prévoit la mise en place d'un réseau de « référents ambrosie ».

Référent à nommer (un ou plusieurs) élu ou agent communal.

Le conseil décide de nommer un Référent ambrosie élu : AUDIGIER David

Recensement de la population janvier 2016 :

Candidature pour le poste d'agent recenseur.

Suite à un avis pour la recherche d'un agent recenseur, une proposition écrite est arrivée en mairie : Camille LOUVIOT 3 impasse de la Pare – Chaynat.

Voirie et aménagement des espaces

- ✓ Cheminement handicapé sur trottoir Route de Champeix. Un aménagement du trottoir du Pont de la bascule sera examiné pour permettre la descente d'un fauteuil roulant.
- ✓ Vitesse et circulation. Une étude sera faite pour voir quelles solutions peuvent être envisagées pour

limiter la vitesse en agglomération et rappeler la maîtrise de la vitesse prévue par le code de la route – Article R413-17 : Les vitesses maximales autorisées par les dispositions du présent code, ne s'entendent que dans des conditions optimales de circulation : bonnes conditions atmosphériques, trafic fluide, véhicule en bon état. Elles ne dispensent en aucun cas le conducteur de rester constamment maître de sa vitesse et de régler cette dernière en fonction de l'état de la chaussée, des difficultés de la circulation et des obstacles prévisibles.

✓ Stationnement gênant et dangereux. Notamment sur la route de Plauzat près du carrefour avec la route de Champeix. Il est rappelé que le code de la route prévoit dans son article R417-9 : Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à ne pas constituer un danger pour les usagers.

Sont notamment considérés comme dangereux, lorsque la visibilité est insuffisante, l'arrêt et le stationnement à proximité des intersections de routes ...

Une réflexion va être menée pour tous ces problèmes de vitesse et circulation.

✓ Chemin piétonnier des élèves Route de Champeix : il est demandé de sécuriser le trottoir.

✓ Abribus : l'abribus de la place du Chanvre sera réparé, des planches seront remises suite à leur destruction. Il est également demandé d'étudier la mise en place d'un abribus près du portail de l'école.

Distributeur de pains

Un boulanger a proposé d'installer à Ludesse un distributeur de pains.

Le conseil est contre à l'unanimité.

Dés herbants

Un nouveau distributeur s'est fait connaître. A ce jour, les fiches produits n'ont pas été fournies.

STEP Ludesse

Quelques petits problèmes persistent : bruit claquement repéré dans la chambre à vanne.

Beaucoup de lingettes proviennent du réseau, obstruent le dégrilleur et présentent un risque de détérioration rapide des pompes.

Une information sera faite auprès des utilisateurs.

Une formation de l'exploitant est prévue le mercredi 25/11/2015

Ecole

Lors du conseil d'école il a été demandé d'installer des soufflets anti pince doigt pour 4 portes. Dans un premier temps, une porte sera équipée pour vérifier l'efficacité du dispositif.

Aménagements de la cour : il a été remarqué que les aménagements provisoires de la cour ne sont pas respectés et sont parfois détruits.

Repas aux aînés

Le repas est prévu le dimanche 10 janvier 2016. Une déclaration sera faite à la SACEM (le cachet étant inférieur à 305 euros, la commune devrait bénéficier d'une autorisation gratuite).

Elections régionales

Le planning pour la permanence des bureaux de vote sera réalisé.

Défibrillateur

Il a été demandé d'étudier la possibilité d'installer un défibrillateur également au village de Chaynat.

La séance est levée à 22h10.

Ludesse, le 21 décembre 2015